



R-SPT-TES-1768

Monsieur David LEGOUX
Président
Groupement Interprofessionnel Skateparks de France

Saint-Denis, le 16 juin 2022

Monsieur le Président,

Dans le prolongement de votre courrier en date du 6 mai 2022, portant sur la consultation en cours relative aux aires de compétition de skateboard street et park des Jeux Olympiques de Paris 2024, je tenais à vous apporter des éléments de réponse.

Avant toute chose, permettez-moi de vous remercier pour votre disponibilité tout au long des échanges menés avec nos équipes.

Dès le départ, Paris 2024 a manifesté un fort intérêt pour le skateboard. Ainsi, nous avons proposé que le skateboard fasse partie des quatre sports additionnels pour les Jeux Olympiques de 2024, proposition validée à l'unanimité par la Session du CIO en juin 2019. Cette étape passée, nous avons étudié les différentes options de site existant pouvant accueillir les compétitions de skateboard. Toutefois, en l'absence de site existant compatible avec les exigences des Jeux, nous avons choisi d'offrir aux athlètes, spectateurs et téléspectateurs du monde entier une expérience unique en plaçant les épreuves de skateboard sur le site temporaire de La Concorde, entièrement dédié aux sports urbains.

Ce site de compétition présente un double avantage. D'abord, il s'inscrit dans notre approche durable et responsable, tant sur le plan environnemental que budgétaire, des Jeux, en permettant la mutualisation des opérations entre plusieurs sports (skateboard, breaking, BMX Freestyle et basketball 3x3) réduisant ainsi les coûts. Par ailleurs, La Concorde, monument iconique de Paris connu de tous, participera directement à la promotion du skateboard au niveau national et international, permettant ainsi de favoriser le développement et la visibilité de ce sport.

En complément, Paris 2024 développe une stratégie héritage pour l'ensemble des équipements sportifs utilisés pendant les Jeux pour satisfaire ses ambitions en matière d'économie circulaire. Ainsi, nous travaillons d'ores et déjà en étroite collaboration avec la World Skate pour le développement d'ici 2024 de solutions maximisant la réutilisation en héritage des aires de compétition olympiques de skateboard. A ce titre, le cahier des charges de la consultation portant sur les aires de compétition de skateboard requiert auprès de l'entreprise attributaire différentes solutions de seconde vie qui seront appréciées en cours de consultation par Paris 2024.

Par ailleurs, nous portons une attention particulière à l'impact environnemental et avons ainsi instauré dans la consultation un critère d'évaluation des offres concernant la "Performance



environnementale” (pondéré à 15%), ainsi que des objectifs de performance à atteindre par l’entreprise sélectionnée sur le plan environnemental (économie circulaire, neutralité carbone).

Enfin, Paris 2024 étant soumise aux règles de la commande publique, il est prévu la publication d’un budget prévisionnel du Marché. Ce budget est une indication estimative en vue de fournir aux candidats un ordre de grandeur des prestations attendues sur la globalité du projet et sur la durée maximum du Marché. Néanmoins, il ne s’agit pas d’un montant à atteindre par les candidats qui seront naturellement invités à présenter des offres optimisées.

Soyez assuré de notre mobilisation totale pour le rayonnement et le développement du skateboard aussi bien pendant les Jeux Olympiques de Paris 2024 qu’à l’issue de ceux-ci. Je me tiens, ainsi que l’ensemble des équipes, à votre disposition afin de poursuivre les échanges engagés pour assurer la réussite de l’organisation des compétitions de skateboard des Jeux Olympiques de Paris 2024 et des projets directement ou indirectement associés, évoqués lors de votre discussion du 9 mai dernier.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de mes salutations distinguées.

Tony ESTANGUET
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "TE", written over a horizontal line.